Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_11-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 11

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.*

Absent(s) : *Madame Marie-Brigitte BRETHES, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.*

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Claude MOREL.*

N° d'ordre : 2026-11

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_11-DE

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12/06/2025, dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ou des comptes de gestion et administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption de ces comptes, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU ou des comptes de gestion et administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, il sera proposé au Conseil Municipal :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- **DE PRÉCISER** que si le CFU ou le compte de gestion venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ou des comptes de gestion et administratif, dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2025	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de fonctionnement 2025	188 976.36€
B. Résultats antérieurs reportés	77 382.71€
C. Résultat à affecter = A + B *Si négatif report du déficit ligne D 002*	266 359.07€
Résultat d'investissement	
D. Résultat d'investissement 2025	- 23 621.23€
E. Résultat antérieurs reportés *D 001 si déficit* *R 001 si excédent*	- 41 690.56€
F. Résultat net d'investissement	- 65 311.79€
G. Restes à réaliser 2025	- 7 944.11€
H. Besoin de financement F + G	- 73 255.90€
C. Affectation = I + J	266 359.07€

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_11-DE

I. Affectation en réserves R1068 en investissement *Minimum couverture de besoin de financement*	**166 359.07€**
J. Report en fonctionnement R 002	**100 000.00 €**
F. Déficit d'investissement reporté D 002	**- 65 311.79 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2025 ci-dessus pour le budget principal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_11-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

BUDGET PRINCIPAL

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
COMMUNE		
Recettes de fonctionnement	1 765 048,35 €	a1
Dépenses de fonctionnement	1 576 071,99 €	b1
Résultat brut de la section de fonctionnement	**188 976,36 €**	A1 = a1 - b1
Résultats N-1 reporté (002)	77 382,71 €	B1
Résultat net de fonctionnement COMMUNE	**266 359,07 €**	C1 = A1 + B1
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	260 860,35 €	A
Dépenses d'investissement	284 481,58 €	B
Résultat brut de la section d'investissement	- **23 621,23 €**	RBI = A - B
Résultats N-1 reportés (001)	- 41 690,56 €	C
Résultat net d'investissement D001	- **65 311,79 €**	D = RBI + C **(A reporter)**
RESTES À REALISER		
Restes à réaliser en recettes	- €	A
Restes à réaliser en dépenses	7 944,11 €	B
Solde des RAR	- **7 944,11 €**	E = A - B
Excédent de financement		F = D + E
Besoin de financement F = D + E	- **73 255,90 €**	F = D + E
REPRISE Résultat Net Fonctionnement	**266 359,07 €**	RNF
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F) exercice n	[redacted]	G **(A reporter)**
2) Report en fonctionnement R002 exercice n	[redacted]	H = RNF - G **(A reporter)**

Attesté par le comptable public le
Mme Flavie ROBIN

Par procuration
l'adjoint
Jean-Philippe LAMIELLE
Inspecteur

Service de Gestion Comptable de CHATEAULIN
5,Place Kerjean - CS 90055
29150 CHATEAULIN